



Service de l'urbanisme

380, rue Principale
Saint-Didace, Québec J0K 2G0
Tél. : 450 836-7007 poste 2578
urbanisme@saint-didace.com

FORMULAIRE DE CERTIFICAT DE DÉMOLITION

Procédure pour l'obtention du certificat d'autorisation (des documents supplémentaires peuvent être exigés)

- Remettre ce formulaire dûment rempli et signé par tous les propriétaires.
- Remettre un plan d'implantation, localisant le bâtiment ou la construction concernée par la démolition par rapport aux lignes de propriété et aux servitudes.
- Remettre les frais de 100\$ qui serviront à couper le service d'aqueduc près du tuyau principal dans la rue, si applicable.
- Copie de l'acte notarié (si propriétaire depuis moins de 6 mois).
- Procuration (si le demandeur n'est pas propriétaire).

Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat d'autorisation sera prêt ou si votre demande est incomplète. Le coût du certificat d'autorisation devra être acquitté à la suite de l'émission du certificat d'autorisation

Seules les demandes complètes seront acceptées.

En aucun temps, une demande de certificat d'autorisation ne vous autorise à entreprendre des travaux.

Emplacement des travaux

Adresse :	
N° de lot :	

Type de bâtiment

<input type="checkbox"/> Bâtiment résidentiel, agricole	<input type="checkbox"/> Bâtiment commercial, industriel, institutionnel
Année de construction :	

Requérant

Nom :			
Adresse :			
N° de téléphone :			
Courriel :			

Propriétaire

Nom :			
Adresse :			
N° de téléphone :			
Courriel :			

